

Modèle analyse compatibilité SAGE Adour amont pour les dossiers « lotissements »

Le présent projet est inclus dans le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin amont de l'Adour. Le SAGE Adour amont a été approuvé par arrêté inter préfectoral le 19 mars 2015.

Le SAGE fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau au niveau local. Le SAGE Adour amont se décompose en deux documents :

- un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, avec lequel le programme d'action de prévention des inondations doit être **compatible**. Il est structuré en 5 thèmes déclinés en orientations et dispositions qui répondent aux enjeux majeurs du territoire :

- Garantir l'alimentation en eau potable
- Réduire les pressions sur la qualité de l'eau
- Favoriser une gestion quantitative durable de la ressource en eau
- Protéger et restaurer les milieux naturels et les espèces
- Optimiser la gouvernance
- Satisfaire les usages de loisirs

-un règlement, avec lequel le programme d'action de prévention des inondations doit être **conforme**. Le règlement du SAGE Adour-amont comporte 3 règles relatives à la création de plans d'eau, à la compensation pour destruction de zones humides et aux espaces de mobilité admis.

Tableau d'analyse de la compatibilité du projet avec le PAGD et de sa conformité avec le règlement du SAGE Adour amont

Objectifs du SAGE	Disposition	Le projet est... ...avec le SAGE	Justification
Objectifs généraux	<input type="checkbox"/> Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau avec les usages existants, dans une approche hydrographique cohérente et concilier les usages	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
Garantir l'alimentation en eau potable		<input checked="" type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
Réduire les pressions sur la qualité de l'eau	<input type="checkbox"/> Réduire les pressions et risques de dégradation de la qualité des eaux	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	<i>Penser aux actions menées en phase travaux pour la justification</i>
	<input type="checkbox"/> D.4.2 Limiter les déversements d'eaux usées non traitées de STEU vers les milieux	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	<i>Démontrer l'absence d'augmentation de déversements d'eaux non traitées vers les milieux en lien avec le projet</i>
	<input type="checkbox"/> D.5 Diminuer l'impact des rejets d'eaux pluviales	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent	<i>Préciser les mesures pour limiter l'imperméabilisation et le mode de traitement envisagé (privilégier l'infiltration directe)</i>
	<input type="checkbox"/> D.6 Réduire l'impact des rejets de l'assainissement non collectif	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Si assainissement non collectif, s'assurer que la configuration du bâti dans la parcelle permette l'implantation d'un dispositif d'ANC efficace. Tenir compte des préconisations du SPANC.</i>
Favoriser une gestion quantitative durable de la ressource en eau	<input type="checkbox"/> Atteindre ou maintenir l'équilibre quantitatif par des économies d'eau et une optimisation de l'utilisation des ressources existantes	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
	<input type="checkbox"/> Règle 1 : Raisonner et optimiser la création de plans d'eau, limiter leur impact à l'aval des ouvrages	<input type="checkbox"/> conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input checked="" type="checkbox"/> non concerné	
	<input type="checkbox"/> D.13.3 Favoriser la communication et la promotion des économies auprès des usagers non agricoles	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Moyens déployés permettant de réaliser des économies d'eau : récupération des eaux pluviales, etc.</i>
Protéger et restaurer les milieux naturels et les espèces	<input type="checkbox"/> Protéger, conserver ou restaurer les milieux aquatiques et les zones humides	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
	<input type="checkbox"/> D.18.2 Acquérir, capitaliser et centraliser les données d'inventaires de zones humides	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>L'absence de zone humide doit être démontrée. Ne pas omettre les critères pédologiques. Transmission des résultats d'inventaires au Forum des Marais Atlantiques</i>

	<input type="checkbox"/> D.19.4 Proposer, en sus des mesures compensatoires, des règles de gestion des ZH, compatibles avec les objectifs de préservation de ces zones	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Si impact sur des zones humides</i>
	<input type="checkbox"/> Règle 2 : Préserver et restaurer les zones humides (minimum 150 %, fonctionnalités équivalentes, critère de bassin versant, gestion assurée à long terme...)	<input type="checkbox"/> conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Vigilance : applicable dès les premiers m², même si la rubrique 3.3.1.0 n'est pas déclenchée, et en cas d'impacts induits (perturbation de la zone d'alimentation pouvant impacter la zone humide à long terme)</i>
	<input type="checkbox"/> Promouvoir une gestion patrimoniale des milieux et des espèces et lutter contre les espèces invasives	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
	<input type="checkbox"/> D.22 Préserver et restaurer la végétation, en particulier rivulaire, contribuant à protéger les milieux aquatiques ¹	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Préservation des espaces boisés en bord de réseau hydrographique</i>
	<input type="checkbox"/> D.23.1 Surveiller la progression des espèces envahissantes	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Identification des foyers d'espèces exotiques envahissantes et transmission des données d'inventaires au CBN Sud-Atlantique / CBN Occitanie Suivis éventuels post-chantier en cas de foyers dans la zone</i>
	<input type="checkbox"/> D.23.2 Limiter l'introduction, la prolifération et la dissémination des espèces envahissantes	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Préciser les mesures d'évitement en phase chantier (nettoyage engins de chantier en entrée et sortie de site, ...) et méthodes de lutte éventuelles. Vigilance : calendrier d'intervention et cycle de développement des espèces.</i>
	<input type="checkbox"/> Restaurer et préserver le fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	<i>Compatible si pas de modification du réseau hydrographique ; sinon préciser l'absence d'impact</i>
	<input type="checkbox"/> Règle 3 : Préserver les périmètres admis des espaces de mobilité sur les cours d'eau	<input type="checkbox"/> conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Pas d'installation dans l'espace de mobilité admis de la plaine de l'Adour occitane</i>
	<input type="checkbox"/> Mieux gérer les inondations et prévenir le danger par l'acquisition de connaissances	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	<i>Compatible si hors zone inondable, sinon préciser les modalités de réduction des risques</i>
	D26.2 Inciter les collectivités à communiquer sur les techniques limitant le ruissellement	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Préciser les mesures pour limiter l'imperméabilisation et favoriser l'infiltration à la parcelle ; techniques de gestion alternative des eaux pluviales mises en place</i>
	Optimiser la gouvernance et prendre en compte les activités de loisirs nautiques	<input checked="" type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	

¹ Fonctionnalités des boisements rivulaires disponibles dans les supports au lien suivant : <https://www.institution-adour.fr/boisements-rivulaires/outils-aide-decision.html>